

COMMISSION GESTION DES COMPETITIONS

Section sportive Seniors

Réunion Restreinte du 22 Juin 2021

Présents : Philippe FOURÉ, Jean Marie WARME

Assiste à la réunion : Joël CRAPOULET

Forfaits Généraux

La commission prend en compte le forfait général, au cours de la saison 2020/2021, des équipes suivantes :

- HARONDEL ES 2 en D3 B
- TALMAS PICARDIE/FIENVILLERS AS en D3 C
- AS2A 3 en D5 C
- ST BLIMONT SC 2 en D6 A
- QUEND US 2 en D6 B

Dans son PV du 06/05/21, le COMEX précise que :

- La saison 2020/2021 est dite saison blanche
- Que les groupes de championnat pour la saison 2021/2022 doivent être identiques à ceux de la saison 2020/2021
- Que si une équipe en 2020/2021 a fait l'objet d'une décision remettant en cause, pour quelque motif que ce soit, son maintien dans la poule (notamment : forfait général, mise hors compétitions, exclusion rétrogradation, etc.), alors cette décision devra être appliquée et l'équipe en question repartira en 2021/2022, à minima, dans la division immédiatement inférieure à celle dans laquelle elle évoluait en saison 2020/2021
- L'équipe amenée à remplacer la place vacante sera déterminée par rapport au classement de la saison 2020/2021 (rappel : le principe du quotient avait été adopté lors de la saison 2020/2021)

Groupes Seniors 20201/2022

En application des recommandations du Comex, la commission procède au réajustement des groupes (cf Annexe)

- En D3 B, FLIXECOURT SC 2 remplacera HARONDEL ES 2
- En D3 C, AMIENS MONTIERES 2 remplacera TALMAS PICARDIE/FIENVILLERS AS
- En D5 C, RUMIGNY FC remplacera AS2A 3

- En D4 C, HARONDEL ES 2 prend la place de FLIXECOURT SC 2
- En D4 C, TALMAS PICARDIE/FIENVILLERS AS prend la place d'AMIENS MONTIERES 2
- En D6 F, AS2A 3 prend la place de RUMIGNY FC

Le Président : Philippe FOURÉ